

**Vue d'ensemble** <

**Fiches thématiques France**

**Fiches thématiques Europe**

**Éclairage**

**Annexes**

**Tableaux détaillés**



# La protection sociale en France et en Europe en 2015

En France, l'année 2015 est marquée par une légère amélioration de la conjoncture économique ; le PIB progresse de 1,1 % en volume. Dans ce contexte, le poids du déficit public tel que défini par le traité de Maastricht dans le PIB passe de 4,0 % en 2014 à 3,6 % en 2015.

En 2015, dernière année disponible des comptes de la protection sociale<sup>1</sup>, les dépenses de protection sociale, qui s'élèvent à 746,6 milliards d'euros, progressent à un rythme moins élevé (+1,3 % après +2,5 % en 2014). Les prestations sociales constituent la majeure partie de ces dépenses (94 %, soit 701,2 milliards d'euros en 2015) et représentent 32,0 % du PIB. En raison notamment du faible niveau d'inflation, le rythme de croissance des prestations de 2015 (+1,6 %) est le plus bas observé depuis 1959<sup>2</sup>.

Les ressources de la protection sociale progressent de 1,7 % et s'établissent à 741,5 milliards d'euros en 2015. Cette croissance est plus faible que celles constatées en 2014 (+2,6 %) et en 2013 (+2,9 %). En 2015, la hausse des cotisations effectives est inférieure à celle de la masse salariale brute, compte tenu des mesures décidées dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité. Par ailleurs, les impôts et taxes affectés stagnent en 2015, après plusieurs années de croissance soutenue en raison des mesures fiscales prises en vue de réduire le déficit de la protection sociale.

Les recettes progressant à un rythme un peu plus rapide que les dépenses, le déficit de la protection sociale continue de se résorber et s'élève en 2015 à 5,1 milliards d'euros, soit 0,2 % du PIB, contre 7,7 milliards d'euros en 2014.

En Europe, l'activité économique reprend en 2015, avec un taux de croissance du PIB de 2,2 % au sein de l'UE-28. Le déficit public moyen s'établit à 3,6 % du PIB dans l'UE-28, retrouvant un niveau proche de celui observé au début de la crise (3,2 % du PIB en 2008). Cette reprise économique s'est accompagnée d'une hausse de l'emploi au sein de l'UE-28 et d'une baisse du taux de la population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Les prestations de protection sociale, tous risques confondus, atteignent 27,6 % du PIB dans l'UE-28 en 2014, dernière année disponible en comparaison internationale. Les prestations sociales y progressent de 0,8 % en moyenne annuelle de 2009 à 2014 en termes réels.

---

1. La protection sociale couvre, dans un cadre de solidarité nationale, les risques sociaux auxquels les ménages sont exposés via le versement de prestations et la mise à disposition de services sociaux.

2. Les données homogènes de la DREES sont désormais disponibles depuis 1959.

## Une embellie de la croissance de l'économie française en 2015

L'évolution des emplois et des ressources de la protection sociale est largement conditionnée par la croissance économique, l'évolution du chômage et l'inflation.

Le PIB progresse de 1,1 % en volume en 2015, soit un rythme proche de celui enregistré en 2014 (0,9 %, après +0,6 % en 2013) [fiche 1]. Principal poste contribuant à la croissance du PIB, les dépenses de consommation des ménages progressent de +1,4 % (après +0,7 % en 2014).

Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C poursuit sa hausse entamée mi-2008 : +6,1 % en moyenne annuelle dans toute la France en 2015, après +5,1 % en 2014. Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) s'élève à 10,4 % en moyenne annuelle en France, soit un niveau légèrement plus haut que celui enregistré en 2014 (10,3 %). Au 4<sup>e</sup> trimestre 2015, il s'établit toutefois à 10,2 %, en baisse de 0,3 point par rapport au trimestre précédent. En glissement sur un an, le taux de chômage diminue de 0,1 point.

L'année 2015 est par ailleurs marquée par une absence d'inflation (après +0,4 % enregistrée en 2014) liée au fort recul des prix de l'énergie, en particulier des produits pétroliers.

Dans ce contexte de faible croissance du PIB et des prix, la progression de la masse salariale du secteur privé demeure très contenue et s'établit à +1,7 % en 2015, soit un niveau voisin de celui déjà enregistré en 2014 (+1,5 %). En effet, si le léger rebond du PIB a un effet positif sur l'évolution du volume des emplois, la baisse de l'inflation modère la revalorisation du smic.

Par ailleurs, l'inflation nulle contribue directement à la modération de la croissance des prestations de protection sociale versées aux ménages en 2015, compte tenu de son effet sur leur taux de revalorisation. Les montants des prestations revalorisées annuellement (pensions de retraite, d'invalidité, prestations familiales, rentes d'accidents du travail...) dépendent en effet de la progression des prix.

## Des prestations sociales moins dynamiques en 2015

Les dépenses de protection sociale, hors transferts, s'élèvent en France à 746,6 milliards d'euros en 2015, en hausse de 1,3 % en 2015, après +2,5 % en 2014. Les prestations sociales, qui constituent 94 % du total de la dépense, progressent de 1,6 % en 2015 (après +2,2 % en 2014) [tableau 1, fiche 3]. Les administrations publiques en versent la majeure partie (plus de 90 %), les administrations de Sécurité sociale couvrant à elles seules près de trois quarts des prestations (encadré).

D'aussi loin que les données homogènes de la DREES permettent de remonter, soit 1959, ce rythme de croissance des prestations est le plus bas observé. Dans les années 1980, le montant des prestations versées augmentait de 9 % par an. Le contexte était alors marqué par une forte hausse des prix à la consommation (supérieure à 10 % annuels au début de la décennie elle est revenue à 3 % environ à partir de 1986). Les mécanismes d'indexation expliquent en grande partie ces taux d'évolution élevés. Par la suite, dans les années 1990 et 2000, les prestations ont continué d'augmenter de 4,5 % par an environ, pour une inflation proche de 2 % en moyenne. Depuis 2010, elles progressent de 3 % par an, sous l'effet des mesures de maîtrise des dépenses et du recul récent de l'inflation (inférieure à 1 % depuis 2013, et nulle en 2015) dû à l'effondrement des cours du pétrole.

Le ralentissement global des prestations, constaté en 2015, concerne l'ensemble des risques de la protection sociale.

**Tableau 1** Évolution des prestations de protection sociale

*Montants en milliards d'euros, évolution en %*

	2011	2012	2013	2014	2015	15/14
<b>Santé</b>	<b>222,4</b>	<b>228,9</b>	<b>234,3</b>	<b>240,1</b>	<b>245,0</b>	<b>2,0</b>
Maladie	182,2	187,0	191,2	195,9	200,2	2,2
Inv alidité	32,9	34,7	36,0	37,2	37,8	1,7
AT-MP	7,3	7,2	7,2	7,1	6,9	-1,7
<b>Vieillesse-survie</b>	<b>289,0</b>	<b>299,0</b>	<b>308,2</b>	<b>314,5</b>	<b>319,7</b>	<b>1,6</b>
Vieillesse	253,0	262,1	270,6	276,5	281,4	1,8
Survie	36,0	36,9	37,5	38,0	38,3	0,6
<b>Famille</b>	<b>50,5</b>	<b>52,0</b>	<b>53,2</b>	<b>54,1</b>	<b>54,2</b>	<b>0,2</b>
<b>Emploi</b>	<b>38,3</b>	<b>40,7</b>	<b>42,2</b>	<b>42,9</b>	<b>43,6</b>	<b>1,6</b>
Chômage	34,9	37,3	38,9	39,4	40,0	1,5
Insertion et réinsertion prof.	3,4	3,4	3,3	3,5	3,6	2,7
<b>Logement</b>	<b>16,8</b>	<b>17,2</b>	<b>17,7</b>	<b>18,0</b>	<b>18,1</b>	<b>0,8</b>
<b>Pauvreté-exclusion sociale</b>	<b>18,2</b>	<b>18,7</b>	<b>19,1</b>	<b>20,3</b>	<b>20,7</b>	<b>2,2</b>
<b>Ensemble des prestations</b>	<b>635,2</b>	<b>656,6</b>	<b>674,7</b>	<b>689,9</b>	<b>701,2</b>	<b>1,6</b>

Source > DREES-CPS.

## Un nouveau recul de la dynamique des dépenses de santé en 2015

Les prestations liées à la **santé**, soit environ 34,9 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, sont moins dynamiques en 2015 : elles augmentent de 2,0 % contre +2,5 % en 2014. Parmi elles, les dépenses **maladie** (fiche 10), principale composante du risque santé, s'élèvent à 200,2 milliards d'euros. Ces dépenses croissent de 2,2 % en 2015, après +2,5 % en 2014.

En particulier, les soins pris en charge par l'assurance maladie et par l'État, qui représentent environ les trois quarts du risque maladie, ont progressé de 2,2 % en 2015 (après +2,7 % en 2014). La dynamique des prestations de soins du secteur public hospitalier est en effet moins soutenue (+1,9 % en 2015, contre +2,8 % en 2014) en raison d'une progression plus modérée de la masse salariale hospitalière (+1,5 % en 2015, après +3,1 % en 2014). De même, la dépense de médicaments ralentit en 2015 après une année 2014 atypique au cours de laquelle le remboursement des nouveaux traitements contre le virus de l'hépatite C avait dynamisé la dépense.

Les prestations liées à l'**invalidité** (fiche 12) représentent 37,8 milliards d'euros. Elles sont principalement composées de pensions et de rentes, de prestations de ressources et de compensation du handicap ainsi que de prestations d'accueil et d'hébergement en établissements et services médico-sociaux. Ces prestations progressent de 1,7 % en 2015 (+3,4 % en 2014). Ce ralentissement de leur rythme de croissance découle de l'inflation nulle enregistrée.

De même, les prestations du risque **accidents du travail et maladies professionnelles** (fiche 13) n'ont pas été revalorisées en 2015 : elles s'élèvent ainsi à 6,9 milliards d'euros, soit une diminution de 1,7 % (après -1,5 % en 2014).

## La baisse des flux de départs en retraite et l'inflation nulle modèrent l'augmentation des prestations vieillesse-survie

En 2015, le montant des prestations du risque **vieillesse-survie** (fiche 14), qui représente à lui seul environ 45,6 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, s'élève à 319,7 milliards d'euros. Ces prestations progressent de 1,6 % (après +2,1 % en 2014).

Les prestations de **vieillesse** (281,4 milliards d'euros) couvrent la retraite et les besoins liés à l'avancée en âge (la prise en charge de la perte d'autonomie notamment). Les pensions de retraite des régimes obligatoires représentent 94,2 % de ce montant global, en augmentation de +2,3 % en 2015 (après +3,4 % en 2014).

Le ralentissement observé résulte, d'une part, de départs à la retraite moins nombreux en 2015 qu'en 2014, et d'autre part, d'une moindre progression de l'avantage principal de droit direct versé par les régimes obligatoires. Le nombre de nouveaux pensionnés de droit direct est en recul de plus de 49 000 par rapport à 2014 du fait de la réforme de 2010. Avec l'absence d'inflation, la revalorisation des pensions a par ailleurs été très faible en 2015 (+0,1 % au 1<sup>er</sup> octobre 2015).

Les montants versés au titre des allocations du minimum vieillesse de droit direct (ASV et ASPA) versées par les administrations de Sécurité sociale augmentent de 0,7 % en 2015, après la stagnation observée en 2014. Cette hausse est due à la fois à la double revalorisation intervenue en 2014 (+1,0 % au 1<sup>er</sup> octobre 2014) qui montre ses effets au cours d'une année pleine en 2015 et à la stabilisation des effectifs, jusqu'ici en recul.

Enfin, les prestations de **survie** (38,3 milliards d'euros) couvrent les besoins résultant de la disparition d'un membre de la famille et sont composées principalement de pensions de réversion en cas de décès du conjoint. Elles comprennent également les compensations de charges principalement gérées par les régimes de la mutualité et de la prévoyance en cas de souscription de contrats spécifiques (capitaux décès et rentes pour conjoints et enfants). Principal poste du risque survie, la masse des pensions de droit dérivé pour l'ensemble des régimes obligatoires augmente de 0,5 % en 2015, en léger ralentissement par rapport à 2014 (+0,9 %). Les augmentations du nombre de bénéficiaires et du niveau des pensions de droit dérivé sont en effet peu dynamiques, proches de celles de 2014, et contribuent à cette modération.

## Les prestations familiales stagnent en 2015

Les prestations du risque **famille** (fiche 15), qui représente 54,2 milliards d'euros, sont stables en 2015 (+0,2 %, après +1,6 % en 2014 et +2,3 % en 2013) du fait des réformes de la politique familiale ainsi que de la faible évolution de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) : +0,15 % en moyenne.

En particulier, l'ensemble des composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE-PreParE), qui s'élèvent à 12,4 milliards d'euros en 2015, diminuent de 4,2 % (après -0,7 % en 2014). Cette baisse est liée aux aménagements mis en œuvre dans le cadre des lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2014 et pour 2015 dont les effets contribuent à la fois à la diminution des montants moyens servis et à celle du nombre de bénéficiaires.

*A contrario*, les montants servis au titre du complément familial et de l'allocation de soutien familial (3,4 milliards d'euros en 2015) augmentent légèrement (+6,6 %) qu'en 2014 (+6,1 %). Leur croissance est portée par les effets de la mise en œuvre du Plan pauvreté, qui instaure une majoration de 10 % du complément familial pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté et une augmentation de 5 % de l'allocation de soutien familial.

### Une hausse modérée des prestations du risque emploi en 2015...

Les prestations liées à l'**emploi** (fiche 16) représentent 43,6 milliards d'euros en 2015, soit une augmentation de +1,6 %, après +1,7 % en 2014 et +3,5 % en 2013.

Parmi elles, les prestations **chômage** (92 % du montant total) augmentent de 1,5 %, après +1,4 % en 2014. En 2015, les dépenses d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), en hausse de 2,8 %, contribuent à la dynamique du risque chômage. Ces dépenses augmentent plus vite qu'en 2014 (+1,4 %). Cette évolution est à rapprocher de la forte hausse du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage (+7,4 %, après +1,7 % en 2014), largement imputable à la mise en œuvre de la convention de mai 2014 qui a élargi l'accès à l'indemnisation (mise en place progressive des droits rechargeables, suppression des seuils conditionnant le cumul ARE-rémunération). Cette hausse est atténuée par la moindre revalorisation des allocations en 2015 (+0,3 % en juillet 2015 contre +0,7 % en 2014).

Les prestations d'**insertion et réinsertion professionnelle** s'élèvent à 3,6 milliards d'euros (en hausse de 2,7 %, après +4,9 % en 2014). Cette progression résulte largement des efforts financiers réalisés ces dernières années dans le cadre des plans successifs de formation.

### ...de même que celles relatives au risque logement

Les prestations **logement** (fiche 17) s'élèvent en 2015 à près de 18,1 milliards d'euros. Ces aides progressent moins rapidement en 2015 (+0,8 %) qu'au cours des dernières années (+1,6 % en 2014 et +2,9 % en 2013). Le risque logement est constitué en quasi-totalité de trois prestations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Leur moindre croissance en 2015 s'explique notamment par la faible diminution du nombre de bénéficiaires (-0,3 %).

### Une croissance ralentie des dépenses de pauvreté-exclusion sociale, due aux dépenses de RSA

Les prestations du risque **pauvreté-exclusion sociale** (fiche 18), qui s'élèvent à 20,7 milliards d'euros en 2015, augmentent à un rythme moins rapide qu'en 2014 (+2,2 %, après +5,8 %). Représentant 61 % des dépenses du risque, les dépenses de RSA augmentent de 5,2 % en 2015, après +9,6 % en 2014. Cette inflexion s'inscrit dans le cadre d'une dynamique moins soutenue des effectifs et, dans une moindre mesure, d'une plus faible revalorisation de cette prestation en janvier (+0,9 % en 2015, après +1,3 % en 2014). Toutefois, la dépense de RSA socle bénéficie de nouveau en septembre 2015 d'une revalorisation exceptionnelle de 2,0 % dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013. En 2015, le barème du RSA activité (16 % des dépenses totales du RSA) est également concerné par ce relèvement. La progression des dépenses de RSA activité reste ainsi très dynamique en 2015, bien que moins forte qu'en 2014 (+11,4 %, après +13,2 % en 2014).

### Une réduction du déficit de la protection sociale en 2015

Les ressources de la protection sociale, comme les dépenses, sont également moins dynamiques en 2015. Leur évolution reste toutefois supérieure à celle des dépenses. Elles progressent de 1,7 % en 2015, contre +2,6 % en 2014, et s'établissent à 741,5 milliards d'euros (graphique 1 et tableau 2).

Ce ralentissement est lié à la stagnation des impôts et taxes affectés (ITAF). Après avoir vu leur dynamique ralentir progressivement depuis 2011, les ITAF sont stables en 2015 (après +2,7 % en 2014) [fiche 9]. La hausse du rendement de la CSG en 2015 est en effet intégralement compensée par une diminution des taxes de type TVA et des impôts sur la production. Par ailleurs, les cotisations sociales progressent à un rythme plus faible en 2015 en raison des mesures décidées dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, notamment pour les régimes de Sécurité sociale (fiche 8). En particulier, les cotisations sociales effectives liées à l'emploi salarié croissent de +1,2 %, après +2,6 % en 2014. Pour la première fois depuis 2010, leur hausse est inférieure à celle de la masse salariale brute (+1,4 % en 2015). Les années précédentes, l'évolution des masses de cotisations liées à l'emploi salarié avait en effet été portée par la fin de l'exonération des heures supplémentaires ou par la hausse des taux de cotisation retraite, alors que les mesures découlant du Pacte de responsabilité tendent au contraire à réduire les cotisations sociales perçues.

Cette baisse de financement a en grande partie été compensée par une hausse des dotations budgétaires directes de l'État [fiche 10].

**Encadré** En France, les administrations de Sécurité sociale cumulent le dixième de la dette publique

Le déficit public des administrations publiques (APU) s'élève en 2015 à 78,7 milliards d'euros (soit 3,6 % du PIB), après 84,4 milliards en 2014 (graphique) [fiche 4].

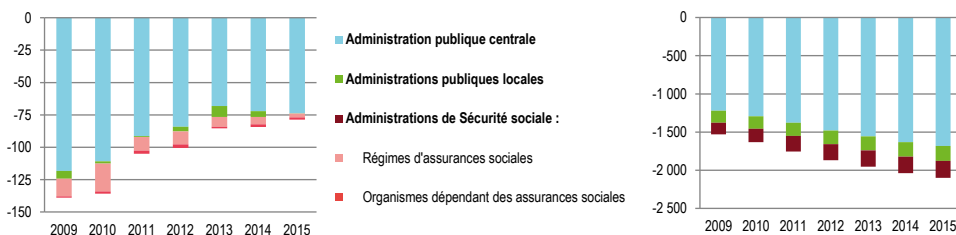
En 2015, 51,0 % des dépenses des administrations publiques correspondent au versement de prestations sociales. Une partie de leurs autres dépenses est également liée à la protection sociale : gestion des prestations, définition des politiques publiques...

Les prestations sociales versées par les administrations publiques progressent de 1,6 %, soit légèrement plus rapidement que l'ensemble des dépenses publiques (+1,4 %).

Parmi les administrations publiques, l'activité des administrations de Sécurité sociale est presque entièrement consacrée à la protection sociale, tandis que celle des autres administrations (État, collectivités locales) est plus diversifiée (enseignement, défense, etc.). Les administrations de Sécurité sociale versent ainsi les trois quarts des prestations sociales. En 2015, elles cumulent 6 % du déficit public et 11 % de la dette publique. Depuis 2010, le déficit des administrations de Sécurité sociale s'est réduit de 80 %, et celui du reste des administrations publiques a diminué d'un tiers. En revanche, la dette des administrations de Sécurité sociale comme celle des autres administrations publiques s'est alourdie de plus d'un quart (respectivement 26 % et 29 %).

**Déficit public (à gauche) et dette publique (à droite)**

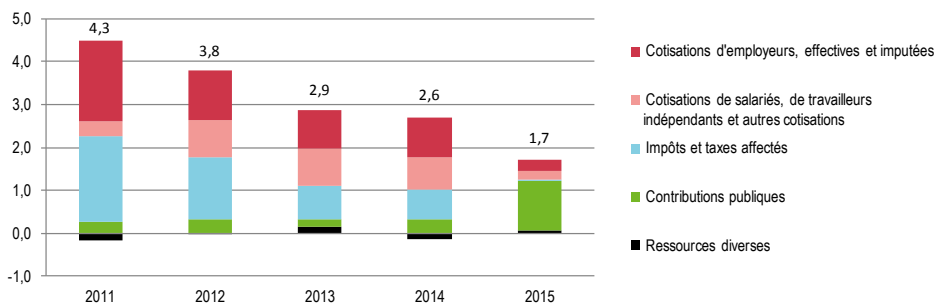
En milliards d'euros



Source > INSEE-CNA.

**Graphique 1** Évolution globale des ressources et contributions des différents postes

Évolution en %



**Note** > Les ressources diverses incluent notamment les produits financiers, les ventes de biens et services, les indemnités d'assurance, les recours contre tiers, et les ressources du compte de capital.

**Source** > DREES-CPS.

La croissance des ressources étant à nouveau supérieure à celle des emplois (de 0,4 point), le déficit global de la protection sociale<sup>1</sup> se réduit en 2015, poursuivant la tendance des années précédentes : il s'établit désormais à 5,1 milliards d'euros (soit 0,2 % du PIB), contre 7,7 milliards d'euros en 2014 et 8,2 milliards en 2013. Il est deux fois moindre qu'en 2011 (10,5 milliards d'euros).

1. Il correspond au déficit des régimes dont la protection sociale constitue l'activité principale (administrations de Sécurité sociale, mutuelles et institutions de prévoyance...) ; les autres régimes sont équilibrés par convention entre emplois et ressources, et leur solde est donc nul.

**Tableau 2** Les comptes de la protection sociale, tous régimes

	Montants en milliards d'euros, évolution en %					
	2011	2012	2013	2014	2015	15/14
<b>Emplois</b>	<b>676,5</b>	<b>702,7</b>	<b>719,0</b>	<b>736,8</b>	<b>746,6</b>	<b>1,3</b>
Prestations sociales	635,2	656,6	674,7	689,9	701,2	1,6
Autres (charges financières... y compris compte de capital)	41,2	46,1	44,3	46,9	45,4	-3,2
<b>Ressources</b>	<b>666,0</b>	<b>691,1</b>	<b>710,8</b>	<b>729,1</b>	<b>741,5</b>	<b>1,7</b>
Cotisations effectives	363,2	374,3	385,6	396,8	399,8	0,8
Cotisations imputées	51,4	53,7	54,6	55,5	55,8	0,6
Impôts et taxes affectés	163,1	172,7	178,2	183,1	183,2	0,0
Contributions publiques	68,8	70,9	72,1	74,4	83,0	11,5
Autres ressources (y compris compte de capital)	19,6	19,4	20,3	19,3	19,7	1,9
<b>Solde</b>	<b>-10,5</b>	<b>-11,6</b>	<b>-8,2</b>	<b>-7,7</b>	<b>-5,1</b>	

Note > Les emplois et ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

Source > DREES-CPS.

### La reprise économique s'accompagne d'une hausse de l'emploi en 2015 dans l'Union européenne

La croissance de l'UE-28 reprend en 2014 (1,6 %) et le PIB européen retrouve globalement son niveau d'avant la crise, en 2008 (fiche 19). En 2015, l'activité économique continue de croître de 2,2 % en moyenne, soit plus rapidement qu'en 2014.

Tous les pays affichent une croissance positive, sauf la Grèce qui retombe en récession en 2015 (-0,2 %). Toutefois les dynamiques demeurent contrastées, certains pays bénéficiant plus de la reprise que d'autres. Près de la moitié des pays connaît par exemple une croissance d'au moins 3 % (des pays d'Europe de l'Est mais aussi l'Irlande, l'Espagne, le Luxembourg et la Suède) alors que l'autre moitié a une croissance inférieure à 2 %. Dans ce contexte, le taux de chômage des 15-64 ans poursuit sa diminution et revient à 9,6 % en 2015 dans l'UE-28, contre 10,4 % en 2014. Il demeure néanmoins nettement supérieur à son niveau de 2008 (7,1 %). En 2015, certains pays, notamment du sud de l'Europe comme la Grèce (25,1 %) ou l'Espagne (22,2 %), demeurent bien plus touchés que d'autres comme l'Allemagne (4,7 %) ou le Royaume-Uni (5,4 %).

Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans reste alarmant (20 % dans l'UE-28) et son niveau est plus dispersé encore entre pays qu'au sein de la population générale. Enfin, le taux d'emploi des 20-64 ans atteint 70 % en 2015 dans l'UE-28. Il retrouve ainsi son niveau de 2008.

### Stratégie UE-2020 : un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale inatteignable

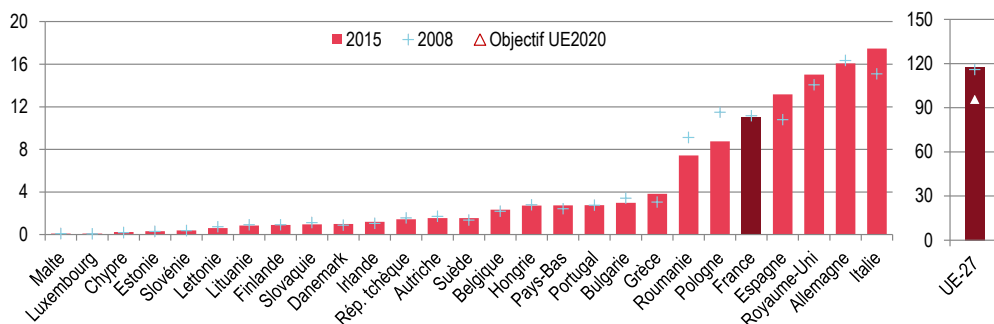
La reprise de l'emploi des 20-64 ans au niveau européen, qui porte le taux d'emploi de cette population à 70 % en 2015, permet d'approcher l'objectif d'emploi défini dans le cadre de la stratégie UE-2020 : atteindre un taux d'emploi de 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans (fiche 22). Toutefois, les différences entre pays demeurent importantes (81 % en Suède mais seulement 55 % en Grèce).

Cette reprise de l'emploi entraîne une hausse du revenu disponible des ménages et une baisse du taux de la population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE-28. À 23,7 %, ce taux, certes au plus bas depuis cinq ans, est toutefois à un niveau égal à celui de 2008 alors que la stratégie UE-2020 ambitionnait une baisse.

Entre 2008 et 2015, le nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale augmente de 1,7 million dans les pays de l'UE-27 (graphique 2). Cette hausse, conséquence de la crise économique, concerne surtout les pays de l'UE-15. Ceux-ci comptent 6,9 millions de personnes de plus dans cette situation, dont plus de 90 % sont concentrés dans quatre pays : l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Royaume-Uni. En France, au cours de la même période, le nombre de ces personnes diminue de 102 000. En part de la population, ce taux diminue et atteint en France l'un des plus faibles niveaux observés au sein de l'UE-27. Cet indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale recouvre trois populations : les personnes à risque de pauvreté monétaire, celles en situation de privation matérielle sévère et enfin celles vivant dans des ménages à faible intensité de travail. En raison de la dimension composite de cet indicateur, les évolutions qu'il enregistre sont en fait souvent de sens contraire d'un pays à l'autre en fonction de la dimension considérée.

## Graphique 2 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2008 et en 2015 et cible européenne globale pour 2018

En millions de personnes touchées ou menacées de l'être



**Note** > L'objectif de la stratégie UE-2020 a été fixé en 2010 en millions de personnes concernées de manière globale pour l'UE alors que 27, sans déclinaison automatique par pays membre. La population de la Croatie, qui a adhéré à l'UE en 2013, n'est dès lors pas comptabilisée dans la population totale. La cible européenne est fixée pour 2018 car il s'agira de la dernière des années pour lesquelles les données seront disponibles à l'horizon 2020.

**Source** > Eurostat-EU-SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* – enquête sur le revenu et les conditions de vie).

### Un déficit public en amélioration, mais une diversité des situations

La crise économique a détérioré la situation budgétaire de l'ensemble des pays européens, avec un fort accroissement, en 2009, des déficits publics, tels que définis par les critères de convergence du traité de Maastricht. Celui-ci prévoit un déficit maximal de 3 % du PIB en période ordinaire pour les pays de la zone euro (fiche 20). Entre 2010 et 2015, la situation s'est peu à peu améliorée dans la plupart des pays de l'Union.

Le besoin de financement des administrations publiques de la France est toujours supérieur au critère de Maastricht en 2015, à 3,6 % du PIB et retrouve un niveau proche de celui observé au début de la crise (3,2 % du PIB en 2008). L'Espagne et le Royaume-Uni ont des déficits publics plus importants (respectivement 5,1 % et 4,3 % du PIB). Au Royaume-Uni, dans un contexte de croissance modérée depuis 2010 (2 % en moyenne par an), une forte contraction de la part des dépenses publiques dans le PIB (de 48,0 % en 2010 à 42,8 % en 2015) n'a pas suffi à rétablir l'équilibre budgétaire. En Espagne, après une période de forte récession de 2011 à 2013, la croissance du PIB est relativement dynamique en 2015 (+3,2 %). Le déficit public de l'Italie se maintient sous le seuil de 3 % du PIB depuis 2012 (2,6 % en 2015). L'Allemagne respecte le critère de Maastricht depuis 2011, ses administrations publiques sont même excédentaires depuis 2014 (+0,7 point de PIB en 2015). Enfin, la Suède fait exception : le solde des administrations publiques est de retour à l'équilibre en 2015 (+0,2 point de PIB), dans un contexte de croissance dynamique (+4,1 %).

### Les structures de financement évoluent pour limiter la hausse du coût du travail

En 2014, les cotisations sociales représentent 54 % du financement de la protection sociale dans l'UE-15 (fiche 26). Cette part varie fortement d'un pays à l'autre, en fonction du mode de financement des différents risques et de leur part relative dans le total des prestations : de 19 % au Danemark à 66 % aux Pays-Bas (graphique 3).

Entre 1996 et 2014, les structures de financement de la protection sociale évoluent : la part des ressources autres que les cotisations sociales s'accroît de près de 8 points dans l'UE-15. Ces autres ressources comprennent les contributions publiques, les impôts et taxes affectés (ITAF) ainsi que des ressources diverses comme les produits financiers. Un lent rapprochement des structures de financement de la protection sociale a lieu dans la durée entre les pays de l'UE-15, via l'augmentation continue de la part des ressources autres que les cotisations sociales.

En 2014, les cotisations versées par les employeurs représentent, dans l'UE-15, 34 % du total des ressources. Cette part est supérieure à 40 % en France et en Espagne et inférieure à 30 % au Danemark, en Irlande, au Luxembourg, au Portugal et au Royaume-Uni. Enfin, la part des cotisations à la charge des personnes protégées dans le total des ressources atteint 19 % dans l'UE-15.

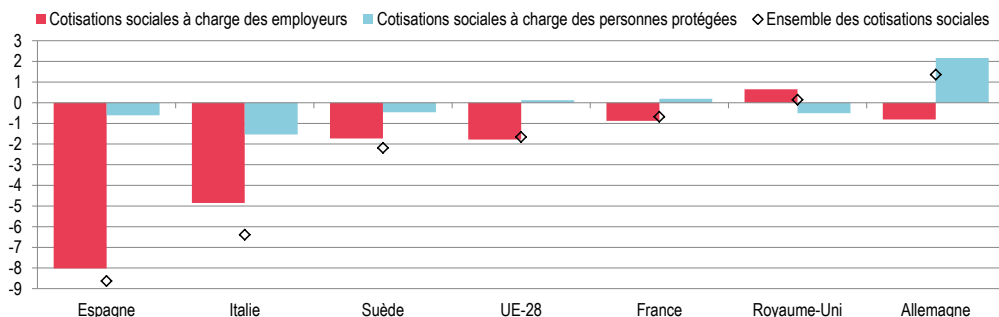
Au cours de la période 1996-2014, la part des cotisations à la charge des assurés diminue en moyenne de plus de 4 points dans l'UE-15. Cette tendance à la baisse s'observe dans tous les pays, sauf en Allemagne, en Suède, au Danemark, au Luxembourg et au Portugal.

Par ailleurs, la volonté de limiter la hausse du coût du travail dans la plupart des pays considérés explique l'évolution à la baisse de la part des cotisations à la charge des employeurs. Cette part diminue de près de 3 points en moyenne dans l'UE-15, mais augmente au Royaume-Uni, en Irlande, ainsi qu'aux Pays-Bas.



### Graphique 3 Évolution de la part des cotisations dans les ressources de la protection sociale entre 2008 et 2014

En point de % des ressources totales



Source &gt; Eurostat-SESPROS.

Le coût du travail, élément clef de l'emploi et de la compétitivité, constitue une assiette majeure du financement de la protection sociale dans de nombreux pays (fiche 23). Les cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs représentent près d'un quart (24 %) du coût du travail salarié dans l'UE-28, contre un tiers en France, où le financement de la protection sociale repose en grande partie sur les cotisations patronales.

En 2015, le coût horaire du travail s'élève à 25 € en moyenne dans l'UE-28. Il existe une division géographique nette au sein de l'UE-28 au regard du coût du travail : celui-ci est nettement inférieur à la moyenne de l'UE-28 dans tous les nouveaux États membres, mais il est supérieur à cette moyenne dans tous les pays de l'UE-15 à l'exception du Portugal, de la Grèce (données 2014) et de l'Espagne. Bien que le coût du travail ait crû plus faiblement en France que dans l'UE-28 entre 2012 et 2015 (croissance moyenne annuelle de 0,8 % en euros courants), la France fait toujours partie des cinq pays de l'UE-28 ayant le coût du travail horaire moyen le plus élevé (35 €). La mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2013 (qui s'ajoute notamment aux allègements généraux), puis son renforcement en 2014, se traduisent par une baisse importante des cotisations sociales patronales, qui permet de contrebalancer en partie la croissance des salaires bruts au cours de la période.

### Une part importante de la richesse nationale est consacrée aux dépenses de protection sociale en France et dans les pays du nord de l'Europe

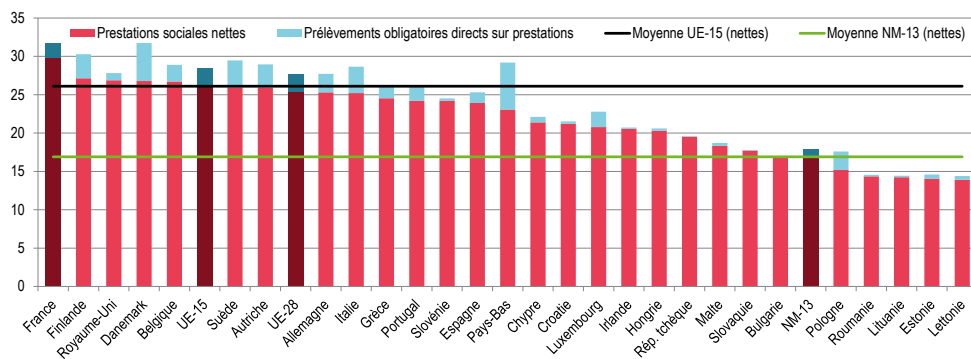
En 2014, l'UE-28 consacre 27,6 % de sa richesse aux prestations sociales, tous risques confondus. À titre de comparaison, le Canada y consacre environ 20 % alors que ces dépenses représentent plus de 30 % du PIB aux États-Unis.

L'importance des systèmes de protection sociale varie fortement entre les pays de l'UE-15 d'une part, où les prestations représentent en moyenne 28,4 % du PIB, et les treize nouveaux membres ayant adhéré à l'UE depuis 2004 d'autre part, où elles n'atteignent en moyenne que 18,1 % du PIB (fiche 25). Ces variations découlent des différences de niveaux de vie, de la diversité des systèmes de protection sociale, des tendances démographiques, mais aussi de facteurs institutionnels et socio-économiques comme le taux de chômage. À l'exception notable du Luxembourg et de l'Irlande, les pays les plus riches au sens du PIB par habitant consacrent, en général, une plus grande part de leurs ressources à la protection sociale. La France, qui consacre 32,2 % de son PIB aux dépenses de protection sociale en 2014, se situe en tête des pays européens. Elle est suivie des pays d'Europe du nord, de l'Autriche, de la Belgique et des Pays-Bas, dans lesquels la part des prestations sociales dans le PIB avoisine les 30 % et où le PIB par habitant est aussi nettement supérieur à la moyenne européenne.

Des prélèvements obligatoires sont toutefois appliqués aux prestations sociales, ce qui en réduit à la marge l'importance, dans des proportions variables (fiche 27). En effet, les taux et les modalités de ces prélèvements obligatoires diffèrent d'un pays à l'autre et selon le type de prestation versée. En 2013, les prélèvements obligatoires sur prestations représentent en moyenne 2,4 % du PIB dans l'UE-15 (graphique 4). En part du PIB, ces taux de prélèvement sont les plus élevés aux Pays-Bas (6,1 %), dans les pays d'Europe du nord et en particulier au Danemark (5,0 %), qui passe de la deuxième position (derrière la France) pour les parts de PIB dévolues aux prestations sociales à la 4<sup>e</sup> position une fois intégrés ces prélèvements.

## Graphique 4 Part des prestations de protection sociale dans le PIB en 2013, avant et après prélèvements obligatoires directs sur prestations

En % du PIB



Note > Les NM-13 sont les 13 nouveaux membres de l'UE entrés entre 2004 et 2013.

Source > Eurostat-SESPROS.

Les systèmes de protection sociale sont très sollicités pour amortir les effets sociaux de la crise économique et financière qui se fait sentir dans l'ensemble de l'UE-28. Ainsi, la part des prestations de protection sociale dans le PIB y augmente de 3,0 points entre 2008 et 2009. Cette hausse résulte d'une augmentation importante (7,0 % en volume) de l'ensemble des dépenses de protection sociale et d'une baisse historique (-4,4 %) du PIB en volume.

Les années suivantes sont marquées par des programmes d'ajustements budgétaires affectant tout particulièrement les dépenses de protection sociale. Ainsi, en Europe, les prestations sociales ne croissent plus que de 0,8 % en moyenne annuelle de 2009 à 2014 en termes réels.

### Les prestations des risques « vieillesse-survie » et « maladie-soins de santé » ralentissent en moyenne sous l'effet des mesures récentes

La répartition des dépenses de protection sociale entre les six grands risques sociaux est le reflet de l'histoire et des caractéristiques socio-démographiques des différents pays européens. Elle témoigne également des priorités qu'ils accordent à chacun des domaines de la protection sociale.

Les dépenses au titre de la fonction vieillesse-survie, qui comprennent principalement le versement des pensions de retraite, absorbent à elles seules 12,9 % du PIB dans l'UE-15 et 12,7 % dans l'UE-28. L'Italie et la Grèce affichent les niveaux de prestations en parts du PIB les plus élevés (16,9 % et 16,6 %). La France présente également une dépense supérieure à la moyenne (14,0 %). À l'échelle européenne, en moyenne, ces dépenses constituent près de la moitié du total des prestations (46 %). Elles représentent le principal risque sauf en Irlande. Cette part varie selon les caractéristiques démographiques du pays et l'intensité de l'effort consenti par le système de retraite (fiche 31). Le rythme de croissance des dépenses du risque vieillesse-survie au sein de l'UE-15 ralentit à compter de 2009. Cette inflexion découle des réformes poursuivies depuis plusieurs années par les États membres en matière d'âge de liquidation des droits à pension, de la durée de cotisation et de mesures telles que la réduction du niveau des pensions versées. En matière de retraites, les coupes budgétaires à court terme sont particulièrement sensibles en Grèce et au Portugal.

Le risque maladie-soins de santé est le deuxième poste de dépenses de prestations (à l'exception de l'Irlande où il arrive en tête devant le risque vieillesse-survie). Ce risque représente en moyenne 8,1 % du PIB et 29 % du total des prestations de l'UE-28 (fiche 29). Au sein de l'UE-15, l'évolution moyenne de ces prestations ralentit également depuis 2009. Ces prestations reculent dans les pays les plus touchés par la crise, en particulier dans les pays du sud de l'Europe où la maîtrise de la dépense de santé passe en effet par des coupes budgétaires et des réformes structurelles. Elles continuent de croître en Suède, en Allemagne, au Royaume-Uni et en France.

### Les dépenses de prestations famille-enfants et invalidité sont plus élevées en Allemagne et dans les pays nordiques

Les différences de niveau de dépenses de prestations famille-enfants entre pays doivent être interprétées en tenant compte de leur situation démographique (fiche 32). En 2014, ces prestations représentent 2,4 % du PIB dans l'UE-28 et dans l'UE-15. Elles dépassent les 3 % du PIB dans les pays du nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Suède) ainsi qu'en Allemagne et au Luxembourg. La France se situe au niveau de la moyenne européenne. Les pays du sud de l'Europe ainsi que les Pays-Bas consacrent à ce risque un effort sensiblement inférieur à la moyenne européenne. Entre 2009 et 2013, les dépenses du risque famille-enfants diminuent dans la plupart des pays de l'UE-15.

En 2014, les prestations d'invalidité s'élèvent en moyenne à 2,0 % du PIB pour les États membres de l'UE-28 et à 2,1 % pour ceux de l'UE-15. La France se situe au niveau de la moyenne UE-15. Les pays scandinaves consacrent une part nettement plus importante à ce risque.

**En Europe, les prestations chômage diminuent et celles du risque pauvreté-exclusion sociale ralentissent**

En 2014, alors que le taux de chômage moyen européen diminue pour la première fois depuis 2008, les prestations du risque chômage baissent dans l'UE-28 pour s'établir à 1,4 % du PIB. La part des prestations chômage dans le PIB n'augmente qu'en Finlande et en Autriche. Dans certains pays, comme l'Italie, elle baisse alors que le taux de chômage continue à croître. La part des prestations chômage dans le PIB ne dépend en effet pas seulement du nombre de chômeurs, mais également des conditions d'accès, du niveau et de la durée des prestations servies. Ainsi, les conditions d'accès sont nettement plus strictes en Allemagne que chez ses voisins. La persistance de la crise s'est également traduite par le basculement du système d'indemnisation chômage vers des dispositifs de solidarité, soit en raison de l'épuisement des droits du seul fait de la durée maximale d'indemnisation, soit après la mise en œuvre de réformes comme la baisse du taux de remplacement en Espagne ou encore la substitution de l'allocation chômage par des prestations relevant du risque pauvreté-exclusion sociale en Allemagne. Cette réforme explique la hausse de 9 % du risque exclusion sociale en Allemagne entre 2009 et 2014. Les prestations pauvreté-exclusion sociale progressent également en Suède et en France alors qu'elles baissent au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie. En moyenne dans les pays de l'UE-15, en 2014, le niveau des dépenses prestations du risque pauvreté-exclusion sociale redevient quasiment égal à celui de 2009.